



COMITÉ DÉPARTEMENTAL DE TENNIS DE TABLE DE PARIS

Correspondance : 1-3 Rue de la Poterie - 93200 SAINT DENIS

Téléphone : 01 48 09 21 45

Courriel : secretariat@paris.tt.com - Site Internet : www.paristt.com

GUIDE DE LA SAISON 2012/2013

Sommaire

RAPPEL	2
PAIEMENT DES DROITS D'ENGAGEMENT	2
PUBLICATION DES RESULTATS	2
DEMANDES DE LICENCE	2
CHAMPIONNAT PAR EQUIPES MASCULIN	3
PROCEDURES D'ENGAGEMENT ET ENVOI DES FEUILLES DE RENCONTRE	3
RÈGLEMENT	3
CHAMPIONNAT PAR EQUIPES FEMININ	7
PROCEDURES D'ENGAGEMENT ET ENVOI DES FEUILLES DE RENCONTRE	7
REGLEMENT	7
CHAMPIONNAT DES JEUNES PAR EQUIPES	8
PROCEDURES D'ENGAGEMENT ET ENVOI DES FEUILLES DE RENCONTRES	8
CRITERIUM FEDERAL DEPARTEMENTAL	11
PROCEDURES D'ENGAGEMENT	11
REGLEMENT	11
CHAMPIONNAT DE PARIS INDIVIDUEL	15
PROCEDURES D'ENGAGEMENT	15
REGLEMENT	15
CRITERIUM DEPARTEMENTAL DES JEUNES PAR EQUIPES	16
PROCEDURES D'ENGAGEMENT	16
REGLEMENT	16
INTERCLUBS JEUNES	17
CHAMPIONNAT DE PARIS INDIVIDUEL VETERANS	18
PROCEDURES D'ENGAGEMENT	18
COUPE NATIONALE VETERANS	18
PROCEDURES D'ENGAGEMENT	18
REGLEMENT	18
CHAMPIONNAT PAR EQUIPES VETERANS – échelon départemental	19
PROCEDURES D'ENGAGEMENT ET ENVOI DES FEUILLES DE RENCONTRES	19
REGLEMENT	19
TOURNOI DEPARTEMENTAL FEMININ	20
TOURNOI DEPARTEMENTAL DE RENTREE	21
PROCEDURES D'ENGAGEMENT	21
CALENDRIER PAR EPREUVES	22

INFORMATIONS GENERALES - INSTRUCTIONS ADMINISTRATIVES

RAPPEL

Les formalités concernant les affiliations, ré affiliations, demandes de licence, certificats médicaux et mutations sont assurées par le Comité de PARIS (se référer au document "INSTRUCTIONS ADMINISTRATIVES").

PAIEMENT DES DROITS D'ENGAGEMENT

Les droits d'engagements aux différentes épreuves doivent accompagner les engagements et être envoyés à :

F.F.T.T.

Comité Départemental de Tennis de Table de Paris
1-3 rue de la Poterie
93200 St Denis

Les règlements doivent être libellés à l'ordre de :

"Comité Départemental de Tennis de Table de Paris".

L'utilisation d'un bordereau de versement (modèle joint) est prévue à cet usage. Sur demande, ce bordereau peut servir de reçu.

Tout retard dans le versement des droits peut entraîner une non-prise en compte de l'engagement.

PUBLICATION DES RESULTATS

Le Comité de Paris diffuse électroniquement et périodiquement un bulletin d'information et des circulaires (convocations et résultats) aux correspondants de clubs et aux responsables désignés. Dont le prix est inclus dans le montant des ré affiliations des clubs.

Ces circulaires concernent :

- Le championnat par équipes masculin,
- Le championnat par équipes féminin,
- Le championnat par équipes jeunes,
- Le critérium Fédéral (Individuels),
- Les résultats divers.

Il peut être souscrit des envois supplémentaires pour la saison, au tarif de 55 €par bulletin papier.

DEMANDES DE LICENCE

Il est rappelé que toute demande de licence qui ne sera pas accompagnée d'un certificat médical d'aptitude à la pratique du tennis de table sera envoyée avec la mention « ni entraînement ni compétition ». Le joueur devra présenter son certificat à chaque compétition en plus de sa licence.

CHAMPIONNAT PAR EQUIPES MASCULIN

Responsable : Mr François Daniel

PROCEDURES D'ENGAGEMENT ET ENVOI DES FEUILLES DE RENCONTRE

Droits d'engagement : **100 € par équipe de 6.**

Engagements et droits à envoyer **avant le Mercredi 12 Septembre 2012** à :

F.F.T.T. – Ligue Ile de France
Comité Départemental de Tennis de Table de Paris
1-3 rue de la Poterie - 93200 St Denis

Utiliser la fiche d'engagement correspondante, qui doit mentionner le nom et l'adresse du responsable particulier s'il y en a un, l'adresse de la salle, les désirs particuliers. Calendrier : voir feuillet annexe.

ATTENTION

Les feuilles de rencontre doivent être envoyées le lendemain de la rencontre par l'équipe recevant, à :

Mr François Daniel
35 Rue Chevaleret - 75013 Paris

RÈGLEMENT

Le règlement applicable est celui du Championnat de France, repris par celui du Championnat d'Ile de France, en tenant compte des choix départementaux exprimés ci-dessous.

Art. 1 – ORGANISATION

Le championnat est divisé en deux phases constituant une seule et même saison.

a) Composition des divisions

Phase 1

- La **PR** comprend 3 poules de 8, soit 24 équipes.
- La **D1** comprend 4 poules de 8, soit 32 équipes.
- La **D2** comprend 4 poules de 8, soit 32 équipes.
- La **D3** regroupe les équipes restantes engagées.

Phase 2

- La **PR** comprend 3 poules de 8, soit 24 équipes.
- La **D1** comprend 4 poules de 8, soit 32 équipes.
- La **D2** comprend 4 poules de 8, soit 32 équipes.
- La **D3** regroupe les équipes restantes engagées.

b) Représentation

Dans toutes les divisions départementales, de la PR à la D2, une association peut être représentée par plusieurs équipes, dans la limite de deux équipes par poule. En D3, il n'y a pas de limite.

Art. 2 - DEROULEMENT

a) Jour de rencontre

Les rencontres ont lieu **le jeudi ou le vendredi**, ce dernier étant le jour officiel de compétition.

Les équipes ne disposant pas de salle le jeudi ou le vendredi pourront recevoir un autre jour de la même semaine, sous réserve que cette disposition soit indiquée lors de l'engagement de l'équipe, et que l'équipe se déplaçant ne demande pas expressément à jouer le jeudi ou le vendredi.

b) Horaires

Les rencontres se déroulent à **20h00**.

Dans tous les cas, même en cas de retard prévenu, les dispositions suivantes sont appliquées :

- ✓ **La feuille de rencontre doit être établie à 20h00**, dès l'arrivée des équipes dans la salle.
- ✓ **La rencontre débute** dès que la salle est disponible, **au plus tard à 20h15**.
- ✓ Une rencontre doit impérativement débiter dès que 4 joueurs sont physiquement présents (et 5 joueurs portés sur la feuille de rencontre pour la PR, D1 et D2).
- ✓ Le forfait d'un (ou plusieurs) match(s) de la 1^{ère} série (A/X, D/R, B/Y) pourra être demandé à 20h30.
- ✓ Le forfait d'un (ou plusieurs) match(s) de la 2^{ème} série (E/S, C/Z, F/T) pourra être demandé à 20h45.
- ✓ Le forfait général pourra être demandé à 21h00.

c) Tables

Les rencontres doivent se dérouler sur 4 tables lorsque les conditions matérielles le permettent.

d) Ordre des parties

L'ordre des parties indiqué sur la feuille de rencontre doit être impérativement respecté.

e) Forfait d'un joueur

Tout joueur inscrit sur la feuille de rencontre absent à l'appel de sa 1^{ère} partie, perdra celle-ci par WO. Il pourra disputer les parties suivantes, qui seront prises en compte (*il n'est plus considéré comme absent pour toute la rencontre*). Il en sera de même lors de sa 2^{ème} partie.

Si à la fin de la rencontre, un joueur du groupe A est toujours absent et n'a disputé aucune partie, la rencontre sera perdue par pénalité.

f) Forfait d'une équipe

Toute équipe déclarée forfait 2 fois, consécutives ou non, pourra être exclue de la compétition. Le forfait au cours de la dernière journée sera considéré comme forfait ordinaire.

g) Abandon

Quand deux joueurs disputent une partie, il y a transfert de points pour leur classement entre ces deux joueurs, que la partie aille ou non à son terme (c'est-à-dire notamment en cas d'abandon au cours de la partie).

Quand un des deux joueurs présents ne se présente pas dans l'aire de jeu, il perd les points qu'il aurait dû perdre s'il avait participé et perdu cette partie. Par contre, son adversaire n'est pas crédité des points qu'il aurait pu gagner. Ceci ne concerne pour ce joueur que sa première partie non jouée. (Voir article 1 du présent chapitre).

h) Décompte

a) Pour chaque partie d'une rencontre, six cas peuvent se présenter :

1. un joueur gagne une partie (par forfait ou non) : son association marque 2 points;
2. un joueur dispute une partie jusqu'à son terme et perd : son association marque 1 point ;
3. un joueur abandonne au cours d'une partie : son association marque 1 point, le résultat individuel est comptabilisé pour les 2 adversaires, et le joueur ne peut plus disputer ses éventuelles parties restantes ;
4. un joueur refuse de disputer une partie, ou bien ne peut le faire pour cause de blessure : son association marque 0 point, son résultat individuel est comptabilisé mais pas pour son adversaire, et le paragraphe **b)** ci-dessous s'applique ensuite jusqu'à la fin de la rencontre ;
5. une partie n'est pas disputée pour cause d'absence d'un des 2 adversaires ou pour cause d'impossibilité due au paragraphe **b)** ci-dessous : l'association fautive marque 0 point, le résultat individuel n'est pas comptabilisé pour les 2 adversaires, et le paragraphe **b)** ci-dessous s'applique ensuite jusqu'à la fin de la rencontre ;
6. une partie n'est pas disputée pour cause d'absence des 2 adversaires : les deux associations marquent 0 point.

b) Un joueur qui abandonne au cours d'une partie, quelque soit le motif, ou qui refuse de disputer une partie, ne peut en aucun cas participer aux éventuelles parties restantes (y compris les doubles), et il marque à chaque fois 0 point pour son équipe;

Si un justificatif montrant l'incapacité du joueur ce jour-là à disputer ou à finir une partie est envoyé à la ligue dans les 5 jours suivant la rencontre, la C.S.R. appréciera s'il y a lieu de rétablir le(s) point(s) partie de la défaite pour l'équipe concernée et les points classement du joueur. (Certificat médical, etc...)

c) Un joueur présent mais blessé dès son arrivée sera considéré comme absent, sauf blessure dûment constatée durant l'échauffement et confirmée par un certificat médical envoyé à la ligue dans les 5 jours suivant la rencontre.

d) L'addition des points partie obtenus par chaque équipe dans le ou les groupes détermine le résultat de la rencontre.

Art. 3 - COMPOSITION DES EQUIPES

a) Nombre de joueurs

En départementale, les équipes sont composées de 6 joueurs, répartis en 2 groupes de 3, intitulés A et B.

Néanmoins :

- **PR, D1, D2** : Les équipes pourront disputer une rencontre avec seulement 5 joueurs présents. Dans ce cas, il devra y avoir 3 joueurs en groupe A et 2 joueurs en groupe B. La mention "WO" doit figurer après les 2 joueurs du groupe B.
- **D3** : Les équipes pourront disputer une rencontre avec seulement 4 joueurs présents. Dans ce cas, il devra y avoir 2 joueurs en groupe A et 2 joueurs en groupe B. Tous les autres points du règlement devront être respectés (décompte des points, présence en A des deux meilleurs classés, etc.)

b) Placement des joueurs

Les **2 joueurs ayant le plus de points** de l'équipe doivent **obligatoirement figurer dans le groupe A** et le **joueur présent ayant le moins de points dans le groupe B**. En aucun cas, l'éventuel joueur absent du groupe B ne pourra être considéré comme le joueur ayant le moins de points.

c) Joueurs mutés

- **PR et D1** : Une équipe ne peut comporter qu'un seul joueur muté.
- **D2 et D3** : Une équipe peut comporter deux joueurs mutés. En cas de montée d'une équipe en fin de 1^{ère} phase, cette équipe pourra continuer à aligner deux joueurs mutés en 2^{ème} phase, sous réserve que ceux-ci aient joué dans cette équipe pendant la 1^{ère} phase
- **D3** : En cas de nouveau club débutant en championnat ou d'équipe nouvellement créée, il est possible d'utiliser des joueurs mutés sans restriction et de conserver ce droit en cas de montée en fin de 1^{ère} phase.

d) Joueurs étrangers

Une équipe de 6 ne peut comporter que 2 joueurs étrangers. Les joueurs originaires de l'Union Européenne et de la Suisse ne sont pas soumis à cette restriction.

e) Féminines

- **PR et D1** : Une équipe ne peut comporter qu'une féminine.
- **D2 et D3** : Une équipe peut comporter 2 féminines.

Art. 4 - TENUE DE LA FEUILLE DE RENCONTRE ET SAISIE DES RÉSULTATS

Le club recevant est responsable de l'établissement de la feuille de rencontre, de sa bonne rédaction, et de son envoi, mais c'est le capitaine de l'équipe visiteuse faisant fonction de Juge Arbitre qui atteste de l'authenticité des résultats inscrits. En cas d'erreur ou d'oubli, les 2 clubs sont tenus pour responsables.

Par « club recevant » il faut entendre : club qui doit recevoir selon l'ordre du calendrier, quels que soient la date ou le lieu de rencontre.

a) Cas de scores mal indiqués :

Les dits scores ne seront pas pris en considération pour un départage éventuel.

b) Cas de scores non-indiqués :

La partie est considérée comme n'ayant pas été jouée et sera décomptée du total de la rencontre.

Suppression des sanctions sportives

- L'oubli du nom des joueurs de double n'est plus sanctionné par le retrait des points acquis.
- Le cumul de 2 avertissements pour un même motif n'entraîne plus pour l'équipe fautive le retrait de 1 point au classement de la poule.

Art. 5 - BRÛLAGE

- ✓ Le brûlage est remis à zéro à la fin de chaque phase.
- ✓ Le jour officiel de championnat est le **vendredi**, même si le match a lieu le jeudi ou un autre jour de la semaine. Au titre de la même journée de championnat, un joueur ne peut participer qu'à une seule rencontre dans une seule équipe de son association.
- ✓ Un joueur ayant disputé **2 rencontres** (*c'est-à-dire ayant été inscrit sur la feuille de rencontre*), consécutives ou non, lors d'une même phase, au titre d'une même équipe ou d'équipes différentes, ne peut plus participer au championnat dans une équipe dont le numéro est supérieur à cette ou ces équipes (*ex : X a participé à 2 rencontres en équipe 2. Il ne peut plus jouer en équipes 3 ou 4 lors de cette phase*).
- ✓ **Lors de la 2ème journée, une équipe ne peut pas comporter plus de deux joueurs ayant disputé la 1ère journée dans une équipe de numéro inférieur.** (*ex : X a joué en équipe 2 lors de la première journée. Il ne peut pas jouer en équipes 3 ou 4 lors de la seconde journée*).

✓ **Représentation et brûlage interne**

Lorsqu'une association est représentée par 2 équipes dans une même poule, un joueur ayant disputé une rencontre avec une des 2 équipes ne peut plus jouer avec l'autre équipe tant que les 2 équipes sont dans la même poule.

✓ **Non-participation à une journée de championnat**

Lorsqu'une équipe bénéficie d'un forfait, elle doit obligatoirement envoyer une feuille de rencontre, complétée de sa composition d'équipe. Les joueurs figurant sur la feuille de rencontre sont alors considérés comme ayant participé à cette journée.

Lorsqu'une équipe est exempte d'une journée de championnat, ses joueurs sont considérés comme libres et disponibles pour jouer éventuellement dans une autre équipe, sous réserve du respect des règles de brûlage.

✓ En **D3**, l'absence de brûlage est supprimée. Désormais, toutes les divisions départementales sont soumises au brûlage.

✓ **Féminines** : Une joueuse peut participer, au titre de la même journée, aux championnats **masculin ET féminin**, mais uniquement au niveau départemental.

Art. 6 - MONTEES ET DESCENTES

■ Division **PR** :

- Phase 1 : Le 1^{er} de chaque poule et le meilleur 2^{ème} accèdent à la Régionale 3 (4 montées).
- Le nombre de descentes est fonction des descentes des divisions supérieures.
Cependant, une équipe classée 8^{ème} ne peut prétendre au maintien et descend obligatoirement en D1.

■ Division **D1** :

- Le 1^{er} de chaque poule de D1 accède à la PR.
- Le nombre de descentes est fonction des descentes des divisions supérieures.
Cependant, une équipe classée 8^{ème} ne peut prétendre au maintien et descend obligatoirement en D2.

■ Division **D2** :

- Les 2 premiers de chaque poule de D2 accèdent à la D1.
- Le nombre de descentes est fonction des descentes des divisions supérieures.
Cependant, une équipe classée 8^{ème} ne peut prétendre au maintien et descend obligatoirement en D3.

■ Division **D3** :

- Les 2 premiers de chaque poule de D3 accèdent à la D2.

Maintiens et montées supplémentaires

Si des places se libèrent, il sera attribué en priorité des maintiens supplémentaires. A partir du moment où cela conduirait à maintenir un 8^{ème} et dernier de poule, seules des montées supplémentaires seraient alors attribuées.

CHAMPIONNAT PAR EQUIPES FEMININ

Responsable : Isabelle LECOMTE

PROCEDURES D'ENGAGEMENT ET ENVOI DES FEUILLES DE RENCONTRE

Droits d'engagement : **40 € par équipe de 3 (PR)**.

Engagements et droits à envoyer: **avant le Mercredi 12 Septembre 2012 à :**
Comité Départemental de Tennis de Table de Paris
1-3 rue de la Poterie
93200 St Denis

Utiliser la feuille d'engagement, qui doit mentionner le nom et l'adresse du responsable particulier s'il y en a un, l'adresse de la salle, les désirs particuliers. Calendrier : voir feuillet annexe.

ATTENTION

La feuille de rencontre est à envoyer au plus tard le lundi par l'équipe recevant à :

Isabelle Lecomte
42, rue de Bretagne - 75003 Paris
ou par scan : ilecomte@voila.fr

REGLEMENT

Le règlement applicable est celui du Championnat d'Ile de France.

Ci-dessous, les dispositions particulières à Paris et un rappel des principales règles.

Art. 1 - DEROULEMENT ET STRUCTURE DU CHAMPIONNAT

Le championnat est divisé en deux phases constituant une seule et même saison.

La PR comprend 8 équipes réunies dans une poule unique.

La D1 accueille les autres équipes, le nombre de poules dépendant du nombre d'équipes inscrites.

En départementale, une association peut être représentée par plusieurs équipes dans la même poule.

Art. 2 - JOUR OFFICIEL DE COMPETITION ET HORAIRES

Les équipes féminines en PR et en D1 ont la possibilité de jouer les jours suivants : **mercredi à 20h** ou **samedi à 15h**.

La rencontre débute au plus tard à 20h15 ou 15h15 et le forfait peut être demandé à partir de 20h30 ou 15h30.

IMPORTANT : le jour officiel de compétition à l'échelon départemental est le **samedi**.

Art. 3 - COMPOSITION DES EQUIPES

En **PR** et **D1** : les équipes sont composées de 3 joueuses, mais 2 joueuses suffisent pour former une équipe.

Remarque : Une équipe ne peut avoir qu'une seule joueuse mutée, sauf pour les clubs débutant en D1, et qu'une seule joueuse étrangère (*les joueuses de l'Union Européenne et de la Suisse ne sont pas considérées comme étrangères*).

Art. 4 - BRULAGE

- ✓ Le brûlage est remis à zéro à la fin de chaque phase.
- ✓ Une joueuse ayant disputé 2 rencontres, consécutives ou non, lors d'une même phase, au titre d'une même équipe ou d'équipes différentes, ne peut plus participer au championnat dans une équipe dont le numéro est supérieur à cette ou ces équipes.
- ✓ A l'échelon départemental uniquement, les féminines peuvent participer, au titre de la même journée, aux championnats féminin ET masculin.
- ✓ Si un club est représenté par 2 équipes dans une même poule, une joueuse ayant joué une rencontre avec une des 2 équipes ne peut plus jouer avec l'autre équipe tant que les 2 équipes sont dans la même poule.

Art. 5 - MONTEES ET DESCENTES

A l'issue de chaque phase :

- ➔ **PR** : La 1^{ère} équipe accède à la R1. Le nombre de descentes est fonction des descentes des divisions supérieures. Cependant, l'équipe classée 8^e descend obligatoirement en D1
- ➔ **D1** : 2 équipes montent en PR (1^{ère} et 2^{ème} en cas de poule unique, 1^{ère} de chaque poule s'il y en a 2).

CHAMPIONNAT DES JEUNES PAR EQUIPES

Responsable : Jean-Pierre GUILLARD

PROCEDURES D'ENGAGEMENT ET ENVOI DES FEUILLES DE RENCONTRES

Droits d'engagement : **50 €** par équipe de 3 joueurs – **25 €** pour une équipe de 2 joueurs (benjamins/poussins).

Engagements et droits à envoyer **avant le vendredi 21 septembre 2012** à :

F.F.T.T. – Ligue Ile de France
Comité Départemental de Tennis de Table de Paris
1-3 rue de la Poterie
93200 St Denis

Utiliser la feuille d'engagement, qui doit mentionner le nom et l'adresse du responsable particulier s'il y en a un, l'adresse de la salle, les désirs particuliers.

Il y a obligation d'engagement pour tous les clubs ayant des équipes participant aux divisions nationales ou régionales pour les championnats masculins, et aux divisions nationales pour les championnats féminins.

ATTENTION

Les feuilles de matchs doivent être envoyées le lendemain de la rencontre par l'équipe recevante à :

F.F.T.T. – Comité de Paris
Comité Départemental de Tennis de Table de Paris
1-3 rue de la Poterie
93200 St Denis

Calendrier : voir Calendrier par épreuves (p.24).

PRÉAMBULE

Préambule 1 :

Ces compétitions sont organisées uniquement au niveau départemental, mais se déroulent conformément aux règlements sportifs généraux de la F.F.T.T. La Comité se réserve le droit d'adapter ce championnat au cas où le nombre d'équipes engagées ne permet pas son organisation normale. Ce sont les clubs qui reçoivent qui sont responsables de l'envoi des feuilles de rencontre dans les 48h. Un exemplaire de la feuille de rencontre est remis à chacun des capitaines.

Préambule 2 :

Ce championnat se joue en quatre journées dont une journée « finale » pour tous.

Préambule 3 :

Ce championnat est qualificatif pour la Coupe de Paris des Jeunes.

Préambule 4 :

Le championnat se déroule le dimanche pour les autres catégories.

Préambule 5 :

Aucun joueur (ou joueuse) ne peut jouer dans deux équipes différentes au cours d'une même journée. Si un joueur a joué le samedi, il ne peut pas jouer le dimanche. Une équipe ne peut pas changer de composition entre deux rencontres d'une même journée.

Préambule 6 :

Pour chaque équipe engagée, toute association ne peut refuser de recevoir une fois dans la saison. En cas de refus, l'équipe est déclarée forfait général et est retirée de la compétition.

TITRE I : GENERALITES

Art. 1.1 - Ce championnat comporte 4 catégories :

Juniors (-18 ans), Cadets (-15 ans), Minimes (-13 ans), Benjamins (-11 ans)

Art. 1.2 - Les équipes sont composées de :

- ▣ 3 joueurs en un groupe unique dans les catégories
Juniors Garçons (-18 ans), Cadets (-15 ans), Minimes Garçons (-13 ans)

Chaque rencontre se déroule sur deux tables et l'ordre des parties est le suivant :

A/X - B/Y - C/Z - B/X - DOUBLE - A/Z - C/Y - B/Z - C/X - A/Y

en particulier la place du double doit être respectée.

Les parties de simple comptent 1 point, le double compte 2 points, ce qui donne 11 points à partager. La rencontre ne peut commencer que si 2 joueurs sont physiquement présents. En cas d'égalité entre deux équipes incomplètes, le double compte pour un point.

■ 2 joueurs (ou joueuses) en un groupe unique dans la catégorie Benjamins (-11 ans)

L'ordre des parties est : A/X - B/Y - DOUBLE - A/Y - B/X.

Chaque partie compte 1 point, ce qui donne 5 points à partager.

La rencontre a lieu même s'il manque un joueur ou une joueuse

Art. 1.3

■ Tous les participants aux Championnats des jeunes par Equipes doivent être titulaires d'une licence F.F.T.T. traditionnelle au titre de l'association qu'ils représentent.

■ Les associations doivent être en règle vis-à-vis de la certification médicale.

■ Tout joueur participant à une rencontre, alors que sa licence n'est pas demandée pour la saison en cours, sera considéré comme joueur non qualifié et sanctionné comme tel.

■ Il n'y a pas de limitation sur le nombre de filles, de mutés ou d'étranger par équipe.

TITRE II : FORMULE DU CHAMPIONNAT

Art. 2.1 - Lors de chaque journée, les équipes inscrites avant la date limite (annoncée dans le bulletin) sont réparties en tableaux de 4 (avec au plus une équipe manquante) convoquées dans la même salle pour la journée. Le déroulement est celui d'un tableau de classement avec deux 1/2 finales suivies d'une finale et d'une rencontre de classement entre les deux perdants.

Art. 2.2 - Toutes les parties des rencontres sont disputées. Il est obtenu à la fin de chaque journée un classement de 1 à 4. L'équipe n°1 monte de division et l'équipe n°4 descend de division (si celles-ci existent). Dans la division la plus basse, l'équipe n°2, et éventuellement l'équipe n°3 peut monter de division. S'il y a deux équipes ayant terminé seconde de leur tableau respectif, c'est celle qui a fait le meilleur score en finale qui monte.

TITRE III : CONSTITUTION DES DIVISIONS

Art. 3.1 - S'il y a plus de 24 équipes engagées au championnat, celles-ci sont réparties en divisions composées d'au plus trois tableaux. Il y a donc 3 tableaux en D1, 3 tableaux en D2, et le reste (s'il ne dépasse pas 12) en D3. S'il y a plus de 36 équipes engagées, le reste est en D4, puis en D5 et ainsi de suite.

Art. 3.2 - S'il y a moins de 24 équipes engagées en championnat, la commission des jeunes se réserve le droit d'ajuster la formule à l'effectif en diminuant le nombre de tableaux requis pour une division.

Art. 3.3 - Au début de la saison, le comité départemental détermine le total des points classement des trois meilleurs licenciés de la catégorie concernée pour l'équipe première d'une association, puis le total des trois suivants pour l'équipe seconde et ainsi de suite. Dans chaque division, les équipes sont alors réparties dans les tableaux en fonction de ce total des points en suivant la méthode dite du « serpent » et en évitant si possible que deux équipes d'une même association soient dans le même tableau.

Art. 3.4 - Ensuite, pour chaque journée les équipes sont réparties en fonction des montées-descentes suivant le « serpent ». Il est évité, si possible, que deux équipes d'une même association et que deux équipes qui se sont rencontrées à la journée précédente soient dans le même tableau.

Art. 3.5 - Dans chaque tableau, en demi-finale, l'équipe n°1 rencontre la n°4 et l'équipe n°2 rencontre l'équipe n°3.

Art. 3.6 - Dans le cas où le nombre d'équipes engagées est un multiple de 12 plus 3, la dernière division est composée d'un tableau de 4 et c'est dans l'avant-dernière que se trouve un tableau de 3. Dans tous les autres cas, les tableaux de 3 n'existent que pour éviter d'avoir plus d'une équipe manquante par tableau. Les « têtes de série » de la division sont celles qui passent un tour dans les tableaux incomplets.

TITRE IV : FORFAIT – RETARD – BRULAGE

Art. 4.1 - Le forfait d'une équipe est prononcé si elle n'est pas présente 30 minutes après l'heure de la rencontre (annoncée au début de la saison dans le bulletin). Un joueur (ou une joueuse) absent(e) à l'appel de son nom perd la partie mais pourra disputer les parties ultérieures si son nom a été porté sur la feuille de rencontre au début de la rencontre.

Art. 4.2 - En cas de forfait d'une équipe, la composition de l'équipe présente doit être sur la feuille de forfait officielle remplie totalement. Une équipe qui est forfait non excusé pour 2 journées est exclue du championnat (cas de forfait général).

Art. 4.3 - Toute équipe doit prévenir d'un éventuel forfait : ses adversaires et le responsable de la compétition, avant la rencontre. En cas de manquement, le club se verra infliger une amende de 30€ par rencontre.

Art. 4.4 – A chaque journée, pour des équipes d'un même club, la somme des points classement de l'équipe 1 doit être supérieur à celle de l'équipe 2. De même, la somme des points classement de l'équipe 2 doit être supérieur à celle de l'équipe 3. Et ainsi de suite.

TITRE V : ATTRIBUTION DES TITRES

Art. 5.1 - A chaque journée les équipes marquent des points en fonction de leur classement dans le tableau de leur division. La D1 est affectée de la lettre A, la D2 de la lettre B, la D3 de la lettre C et ainsi de suite.

L'équipe n°1 marque 100 points,

L'équipe n°2 marque 68 points,

L'équipe n°3 marque 35 points,

L'équipe n°4 marque 2 points,

Une équipe forfait marque 0 point.

De même qu'au critérium fédéral : 1A = 100B, 1 B = 100C, et ainsi de suite.

Art. 5.2 - A la fin des 4 journées, il est établi un classement intégral de toutes les équipes d'une catégorie. Les 8 premières constitueront la D1. De la même manière, les 8 suivantes constitueront la D2 et ainsi de suite pour toutes les équipes ayant participé au championnat. Les 3 premiers de chaque division au classement général seront récompensés.

COUPE DE PARIS DES JEUNES

La Coupe de Paris des Jeunes est organisée les samedi 8 et dimanche 9 juin 2013.

Le nombre d'équipes qualifiées sera compris entre 8 à 16 équipes.

Une circulaire paraîtra en avril avec le déroulement des journées.

Challenge des clubs « Jacques MENAGE »

Le Challenge des clubs « Jacques MENAGE » sera remis pour la saison au club ayant obtenu le meilleur résultat d'ensemble du Championnat des Jeunes.

Le règlement du challenge sera transmis aux clubs ultérieurement.

CRITERIUM FEDERAL DEPARTEMENTAL

Responsable : Mr Fabrice DUCORDEAU

PROCEDURES D'ENGAGEMENT

Droits d'engagement:	- Seniors	32 €
	- Juniors	20 €
	- Cadets	20 €
	- Minimes	20 €
	- Benjamins / Poussins	8 €

Engagements :

TOUS les engagements et les droits correspondants y compris ceux des joueuses et des joueurs **retenus dans les divisions nationales et régionales** sont à envoyer **avant le vendredi 21 Septembre 2012** afin de pouvoir participer au 1^{er} tour. Le délai pour s'inscrire au Critérium Fédéral en cours de saison et participer au tour considéré est :

- pour le 2 ^{ème} tour	vendredi 23 novembre 2012
- pour le 3 ^{ème} tour	vendredi 28 décembre 2012
- pour le 4 ^{ème} tour	vendredi 08 février 2013

Les engagements sont à envoyer avant le vendredi 21 septembre 2012 à :

F.F.T.T. – Ligue Ile de France
Comité Départemental de Tennis de Table de Paris
1-3 rue de la Poterie
93200 St Denis

Utiliser la feuille d'engagement ou une feuille similaire, qui devra mentionner le classement des joueurs et leur tableau d'engagement, le nom et l'adresse du responsable particulier s'il y en a un. Les joueurs mutés devront indiquer la place obtenue lors du 4^{ème} tour 2011/2012, et le nombre de points obtenus lors de la saison 2011/2012. Sans ces précisions, ces joueurs seront considérés comme débutant l'épreuve.

Calendrier. Voir feuillet annexe

REGLEMENT

Art 1: Conditions de participation

Cette épreuve est réservée aux joueurs et joueuses licenciés en FFFT pour une association du département de Paris.

Art 2: Organisation sportive.

1°) Principe - L'épreuve comporte **4 tours préliminaires qualifiant pour une journée finale départementales** : Le Championnat de Paris Individuel (voir le règlement spécifique de cette épreuve).

Chaque joueur reçoit un certain nombre de points à chaque tour, déterminé par sa place dans les tableaux et par la division dans laquelle il a joué. Un classement final est déterminé après les tours préliminaires.

2°) Tableaux par catégories d'âge :

L'épreuve compte onze tableaux (**âges au 1er janvier de la saison en cours**)

MESSIEURS :

Tableau **ME** (appelé tableau « élite messieurs ») : 18 ans et plus

Tableau **M18** : joueurs de moins de 18 ans

Tableau **M15** : joueurs de moins de 15 ans

Tableau **M13** : joueurs de moins de 13 ans

Tableau **M11** : joueurs de moins de 11 ans

Tableau **M9** : joueurs de moins de 9 ans

DAMES :

Tableau **DE** (appelé tableau « élite dames ») : 18 ans et plus

Tableau **D18** : joueuses de moins de 18 ans

Tableau **D15** : joueuses de moins de 15 ans

Tableau **D13** : joueuses de moins de 13 ans

Tableau **D11** : joueuses de moins de 11 ans

- 3°) Horaires** - Les Poussins, Benjamins, Minimes et Cadets jouent le Samedi à 14 h 00.
 - Les Benjamins, Minimes, Cadettes et Juniors Filles jouent le Samedi à 14 h 00
 - Les Juniors Garçons jouent le Dimanche à 14 h 00.
 - Les Seniors Dames jouent le Dimanche matin
 - Les Seniors Messieurs jouent le Dimanche à des heures diverses.

- 4°) Divisions** - Pour chaque tour préliminaire, les joueurs sont répartis en divisions.
 - Départementale 1 (D1) tableau **ME**: 2 groupes de 16 joueurs.
 - Départementale 1 (D1) **autres tableaux**: 1 groupe de 16.
 - Départementale 2 (D2) tableau **ME**: 4 groupes de 16.
 - Départementale 2 (D2) **autres tableaux**: Autant de groupes que nécessaires dans la limite de 4. Au delà création d'une D2 à 2 groupes et d'une D3.
 - Départementale 3 (D3) tableau **ME** : 5 groupes de 16
 - Départementale 3 (D3) **autres tableaux** : Autant de groupes que nécessaire.
 - Départementale 4 (D4) tableau **ME** : Autant de groupes que nécessaire.

Art 3: Déroulement sportif

Dans chacune des 4 poules de 4 composant chaque groupe, tous les joueurs se rencontrent et sont classés de 1 à 4 dans chaque poule.

Une fois le classement de toutes les poules connu, le placement dans le tableau s'effectue comme suit :

- Il est attribué la lettre A à la poule 1 et la lettre B à la poule 2
- Il est attribué **par tirage au sort** les lettres C et D aux poules 3 et 4

Il est ensuite établi un tableau de 16, simple KO, constitué de deux sous-tableaux « montée » et « descente » dans lequel tous les participants sont placés comme suit en utilisant la grille ci-dessous :

- a) le 1^{er} de chaque poule est placé en ¼ de finale du tableau « montée »
- b) les 2^{ème} et 3^{ème} de chaque poule disputent le 1^{er} tour de tableau (1/8^{ème} de finale)
- c) le 4^{ème} de chaque poule est placé en ¼ de finale du tableau « descente »

Le tableau « montée » se déroule jusqu'à la finale par élimination directe

Les battus des ½ finales du tableau « montée » se rencontrent pour les 3^{ème} et 4^{ème} places

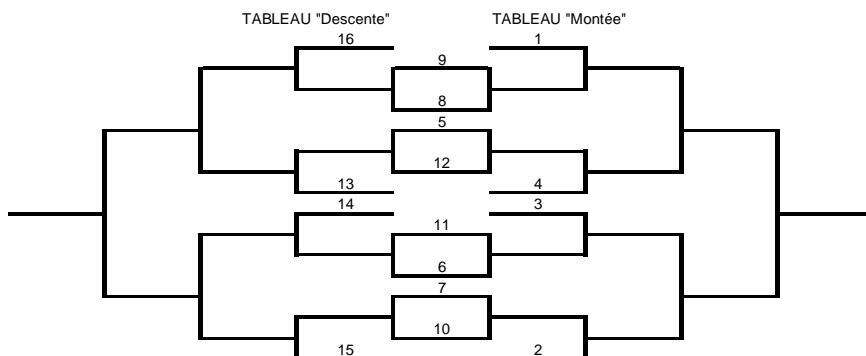
En D1 ME, les finalistes perdants des 2 groupes se rencontrent en match de barrage pour la montée.

Les battus du 1^{er} tour (1/8^{ème} de finale) disputent avec les 4^{ème} de poule le tableau « descente » dans lequel ils sont placés dans le même ordre que leur vainqueurs dans le tableau « montée ». Le tableau « descente » se déroule jusqu'à la finale pour la 9^{ème} place par élimination directe.

Les battus des ½ finales du tableau « descente » se rencontrent pour les 11^{ème} et 12^{ème} places

Grille de placement des joueurs dans le tableau:

Poules	A	B	C	D
Classement 1 ^{er}	1	2	3	4
2 ^{ème}	7	8	5	6
3 ^{ème}	11	12	9	10
4 ^{ème}	13	14	15	16



Toutes les rencontres de poule et de tableau se déroulent au meilleur des 5 manches.

Art 4 : Montées

- 1 montée par groupe et par tour + 1 montées supplémentaires en Régionale par tour pour l'ensemble des groupes de la D1 ME et 1 montée supplémentaire en Régionale par tour pour la D1 BF.
- Dans la dernière division de chaque catégorie le nombre de montées pourra être modifié en fonction du nombre de groupes.
- Sur un des tours, des montées supplémentaires en Régionale (1 par tableau) pourront être accordées par la Ligue.

Art 5 : Descentes

Le nombre de descentes, pour tous les tableaux et toutes les divisions, est fonction du nombre de descentes des divisions supérieures.

Art 6 : Modalités de classement dans les poules.

Le classement dans chaque poule est établi dans l'ordre décroissant du nombre de victoires.

On ne compte pas les matches d'un joueur ayant abandonné, quel qu'en soit le motif.

Lorsque les joueurs sont à égalité de victoires :

1 - ne tenir compte que des matches disputés entre les joueurs à égalité.

2 - si l'égalité persiste : faire le quotient des manches gagnées par les manches perdues.

3 - si l'égalité persiste : faire le quotient des points gagnés par les points perdus.

4 - dès qu'un joueur sort de l'égalité : faire un classement. Si une autre égalité se produit, recommencer pour ces joueurs à égalité, mais pour ceux-là seulement, le processus 1, 2, 3, 4.

Art 7 : Constitution des groupes.

1°) Au premier tour les joueurs non retenus au niveau régional sont placés en tenant compte des points obtenus à l'issue de la saison précédente.

2°) Tours suivants :

a) Joueurs non retenus dans la division supérieure (ils sont placés devant les joueurs relevant de l'alinéa c)).

b) Joueurs montant de la division inférieure (ils sont placés derrière les joueurs relevant de l'alinéa c)).

c) Joueurs pris dans l'ordre de leur résultat au tour précédent (place). Si plusieurs participants sont ex aequo, il est tenu compte du total des points obtenu lors des tours précédents et, en cas d'égalité persistante, il est effectué un tirage au sort.

3°) Nouveaux joueurs - Tout nouveau joueur est intégré, selon son dernier classement officiel (points licence). Les joueurs s'engageant au cours de la saison seront incorporés, quel que soit leur classement, en divisions départementales.

4°) Joueurs mutés. - Tout joueur muté est incorporé à l'échelon correspondant à ses résultats au tour précédent (ou au dernier tour de la saison précédente).

5°) Changement de catégorie d'âge. - Tout jeune qui change de catégorie d'âge en début de saison est incorporé dans sa nouvelle catégorie en tenant compte des points obtenus lors de la saison précédente, quelque soit sa place obtenue lors du dernier tour.

Art 8 : Forfaits et abandons.

1°) Tout joueur abandonnant en cours de poule ou ne disputant pas un match de classement sera classé à la dernière place du tour considéré et marquera 0 points.

2°) Tout joueur absent à un tour pour lequel il a été convoqué devra confirmer sous huitaine sa participation au tour suivant (ou au Championnat de Paris Individuel pour une absence au 4^{ème} tour) faute de quoi ce joueur ne sera pas convoqué et sera considéré exclu de l'épreuve. Pour le tour d'absence il marquera 0 point et descendra dans la division immédiatement inférieure.

3°) Tout joueur qui aura prévenu de son absence à un tour départemental avant l'édition des poules sera maintenu dans la division pour laquelle il était qualifié.

4°) Tout joueur totalisant 2 forfaits sera exclu de l'épreuve.

5°) Tout joueur exclu de l'épreuve ne peut participer au premier tour de la saison suivante que une division au dessous de celle pour laquelle il était qualifié le jour de son exclusion.

La Commission Sportive Départementale peut cependant apporter dérogation à cet article sur des cas particuliers et compte tenu des motifs invoqués.

Art 9: Retard.

Tout joueur arrivant en retard pourra être considéré comme forfait par le juge-arbitre. S'il est admis à jouer, il devra disputer toutes les rencontres prévues.

Art 10: Barème de cotation:

1er: 100 - 2ème: 80 - 3ème: 65 - 4ème: 50 - 5 à 8ème: 32 - 9ème: 20 - 10ème: 15 - 11ème: 10 - 12ème: 7 - 13 à 16ème: 3

100 points à une lettre équivalent à 1 point à la lettre inférieure: (par exemple H100 = G1)

Féminines	Division 1	Division 2	Division 3	Masculins	Division 1	Division 2	Division 3
Seniors	D	E	F	Seniors	E	F	G
Juniors	E	F	G	Juniors	F	G	H
Cadets	F	G	H	Cadets	G	H	I
Minimes	G	H	I	Minimes	H	I	J
Benjamins	H	I	J	Benjamins	J	K	L
				Poussins	K	L	M

Exemple : Un Cadet terminant 4ème de son groupe en D2 marque: **H50** points.

Art 11 : Coefficient du critérium fédéral pour l'établissement des points/classement

Le coefficient attribué au critérium fédéral, quelqu'en soit le niveau, la division et la catégorie d'âge est de 1,25 (seniors) et 1 (jeunes) intervenant dans le calcul des points/classement (voir règlements fédéraux administratifs)

CHAMPIONNAT DE PARIS INDIVIDUEL

Responsable : Mr Fabrice DUCORDEAU

PROCEDURES D'ENGAGEMENT

Droits d'engagement : Gratuit (Réservé sur sélection aux joueuses et joueurs inscrits au Critérium Fédéral).

Engagements à envoyer **avant le 03 mai 20** à :

F.F.T.T. – Ligue Ile de France
Comité Départemental de Tennis de Table de Paris
1-3 rue de la Poterie
93200 St Denis

Utiliser la feuille d'engagement qui vous sera envoyée ultérieurement.

Dates : **Dimanche 26 Mai 2013**

Le Championnat de Paris Individuel décerne les titres de **Champion(nes) de Paris**.

REGLEMENT

Art 1 : Conditions de participation

Le Championnat de Paris Individuel est réservées à une **sélection** de joueurs et joueuses **inscrits au Critérium fédéral**. La sélection est effectuée par le Comité de Paris dans l'**ordre du classement général** obtenu à l'issue des tours du Critérium Fédéral (classement publié par le Comité).

Le tableau ci-dessous indique le nombre de sélectionnés par catégorie d'âge:

Catégorie	Nombre de joueurs sélectionnés
Benjamine Fille (BF)	4
Minime Fille (MF)	4
Cadette Fille (CF)	4
Junior Fille (JF)	4
Senior Dame (SD)	4
Poussin Garçon (PG)	4
Benjamin Garçon (BG)	8
Minime Garçon (MG)	16
Cadet Garçon (CG)	16
Junior Garçon (JG)	16
Senior Messieurs (SM)	32

Art 2 : Organisation sportive

Le Championnat de Paris Individuel comprendra 11 épreuves correspondant aux 11 catégories d'âge du Critérium Fédéral. Un joueur ne peut participer que dans sa catégorie d'âge.

Les épreuves se dérouleront :

- ✓ sur la journée pour les catégories BG, MG, CG, JG, SM
- ✓ uniquement sur l'après-midi pour les catégories BF, MF, CF, JF, SD, PG

Art 3 : Déroulement sportif

- ✓ Dans chaque catégorie, les joueurs ou joueuses sont répartis en poules de 4 constituées sur place
- ✓ En BG, MG, CG, JG et SM chaque poule qualifie 2 joueurs pour un tableau à élimination directe.
- ✓ En BF, MF, CF, JF, SD, PG le classement de la poule détermine le podium.
- ✓ Il est prévu des matches de classement pour les 3ème et 4ème place.
- ✓ Les parties se disputent au meilleur des 5 manches.

CRITERIUM DEPARTEMENTAL DES JEUNES PAR EQUIPES

Responsable : Mr Fabrice DUCORDEAU

PROCEDURES D'ENGAGEMENT

Droits d'engagement : **2 € par joueur inscrit.**

Engagements et droits à envoyer **avant le Mercredi 11 Janvier 2013 à :**

**F.F.T.T. – Ligue Ile de France
Comité Départemental de Tennis de Table de Paris
1-3 rue de la Poterie
93200 St Denis**

Dates : - **Samedi 26/01/2013** : **Benjamins et Minimes garçons, garçons et filles**
 - **Dimanche 27/01/2013** : **Cadets, Juniors et Seniors, masculins et féminines.**

Lieu probable: Salle Spécifique Carpentier, 81 Bd Masséna 75013 PARIS

1) A l'issue de l'épreuve le titre de club « Champion de Paris par équipes jeunes » est décerné.

2) L'épreuve qualifie également plusieurs équipes pour le niveau régional du Challenge Bernard Jeu selon un quota fixé par la Ligue Ile-de-France (de 1 à 4 équipes). La qualification s'effectue sur la base d'un comptage spécifique différent de celui utilisé pour les classements des équipes visés aux paragraphes 1) et 2). Cf Art.10.

3) L'épreuve qualifie enfin pour les Interclubs Régionaux, 1 équipe dans chacune des catégories Benjamins et Minimes. La qualification s'effectue sur la base d'un comptage spécifique différent de celui utilisé pour les classements des équipes visés aux paragraphes 1) et 2). Cf INTERCLUBS JEUNES.

REGLEMENT

Art 1. C'est une épreuve par équipe de club.

Art 2. Une équipe se compose au maximum de **40** joueurs ou joueuses, répartis au choix dans 10 catégories : garçons et filles ; Benjamin, Minime, Cadet, Junior, Senior. Cependant, une équipe ne peut comporter plus de 2 seniors masculins et plus de 2 seniors dames.

Il n'est pas obligatoire d'aligner 1 joueur ou joueuse dans chaque catégorie.

Une équipe peut comprendre moins de 40 éléments.

Il n'y a pas de limitation pour les mutés et les étrangers.

Art 3. Tous les joueurs engagés devront être licenciés à la FFTT.

Art 4. Un joueur ou joueuse ne peut être engagé que dans sa catégorie d'âge.

Art 5. Un joueur ou joueuse absent ne pourra être remplacé que par un joueur ou joueuse de la même catégorie.

Art 6. Déroulement :

- ✓ Dans chaque catégorie, les joueurs ou joueuses sont répartis en poules de 3, 4, ou 5.
- ✓ Les points classement sont pris en compte pour l'établissement des poules.
- ✓ Chaque poule qualifie 2 joueurs ou joueuses pour un tableau à élimination directe.
- ✓ Il pourra y avoir des qualifications directes pour le tableau final.
- ✓ Il est prévu des matches de classement pour les 3ème et 4ème place.

Art 7. Classement final.

Il s'obtiendra par addition pour chaque club des points marqués **par ses 20 (diminués du nombre de catégories non représentées par le club) meilleurs participants**, selon le barème ci-dessous :

- ✓ par présence effective : 1 point de présence.
- ✓ pour chaque tableau, selon le nombre de participants et la place obtenue.

Restriction: Pour chaque équipe, il ne sera tenu compte que des points des 2 meilleurs seniors (masculins et féminins confondus)

Nombre de participants	Nombre de joueurs marquant des points	Place obtenue	Points marqués
1	1	1er	21 pts
2 à 5	2	2ème	18 pts
6 et 7	3	3ème	16 pts
8 à 10	4	4ème	14 pts
11 et 12	5	5ème au 8ème	11 pts
13 à 15	6	9ème au 16ème	7 pts
16 à 20	8	17ème au 32ème	5 pts
21 à 40	16	33ème au 64ème	3 pts
41 à 80	32		
+ de 80	64		

En cas d'ex aequo, le départage se fera comme suit :

- le plus grand nombre de points totalisés en Benjamines et Benjamins.
- si l'égalité persiste, l'équipe ayant aligné le (ou la) plus jeune joueur (ou joueuse).

Art 8. Un joueur, ou joueuse, pris en compte dans le nombre d'engagés, et absent par suite de sélection nationale ou régionale, sera considéré comme classé 2^{ème} de sa catégorie. Au cas où il serait le seul engagé de la catégorie, il marquerait les points du 1er.

Art 9. Tout cas imprévu sera tranché par le juge-arbitre, après consultation des membres présents du Comité.

Art 10. Classement pour la qualification au niveau régional du Challenge Bernard Jeu.

Une équipe doit être représentée par au moins 6 catégories pour prétendre participer au classement. Toutefois, le Comité Départemental de Paris peut modifier, sans dépasser 8, le nombre minimum de catégories représentées.

Le classement s'obtient par ordre décroissant des points en sommant les points obtenus par le joueur le mieux classé de l'équipe dans chacune des 10 catégories suivant le barème ci-après :

Place obtenue	Points marqués
1 ^{er}	7 pts
2 ^{ème}	6 pts
3 ^{ème}	5 pts
4 ^{ème}	4 pts
5 ^{ème} à 8 ^{ème}	3 pts
9 ^{ème} à 16 ^{ème}	2 pts
17 ^{ème} et au delà	1 pts

Un bonus de trois points est attribué à chaque équipe complète (10 catégories représentées).

En cas d'égalité de points entre deux ou plusieurs équipes, le départage s'effectue de la manière suivante:

- équipe ayant le plus de catégories représentées ;
- équipe ayant obtenue le plus de 1^{ères} places, puis de 2^{èmes} places et ainsi de suite ;
- équipe ayant le(la) joueur(euse) le(la) plus jeune.

INTERCLUBS JEUNES

La sélection des équipes se fait en fonction des résultats du **Critérium des jeunes par équipe**.

Dans chacune des catégories, Benjamines, Benjamins, Minimes Garçons et Minimes Filles, le classement des clubs s'obtient par ordre décroissant de la somme des points obtenus (cf. Art.7) par les 3 meilleurs joueurs (joueuses). En cas d'égalité de points entre plusieurs équipes, le départage s'effectue de la manière suivante:

- équipe dont le(la) meilleur joueur(euse) a obtenu la meilleure place dans sa catégorie ;
- équipe dont le(la) deuxième meilleur(e) joueur(euse) a obtenu la meilleure place dans sa catégorie ;
- équipe dont le(la) troisième meilleur(e) joueur(euse) a obtenu la meilleure place dans sa catégorie ;
- équipe ayant le joueur le plus jeune ;

Un joueur manquant (moins de 3 joueurs engagés dans la catégorie) est comptabilisé comme ayant terminé dernier de sa catégorie.

CHAMPIONNAT DE PARIS INDIVIDUEL VETERANS**Responsable : Gérard SALIOU****PROCEDURES D'ENGAGEMENT**Droits d'engagement : **9 €**Engagements et droits à envoyer **avant le Vendredi 7 Décembre 2012 à :****F.F.T.T. – Comité de Paris
1-3 rue de la Poterie
93200 SAINT DENIS**Date : **Samedi 16 Décembre 2012.**

Lieu : à définir

Catégories : **V1** - 40/50 ans, nés entre le 01/01/62 et le 31/12/71**V2** - 50/60 ans, nés entre le 01/01/52 et le 31/12/61**V3** - 60/70 ans, nés entre le 01/01/42 et le 31/12/51**V4** - plus de 70 ans, nés avant le 31/12/41

Les joueurs ne peuvent participer que dans leur catégorie d'âge.

En Dames, selon les engagements, il pourra y avoir des tableaux communs à 2 ou 3 catégories.

En Messieurs, il pourra y avoir un tableau commun V3 et V4.

L'échelon départemental est qualificatif pour le Championnat d'Ile de France Vétérans du dimanche 10 février 2013.

Les qualifiés doivent acquitter un droit d'engagement auprès de la Ligue IDF.

COUPE NATIONALE VETERANS**Responsable : Mr Fabrice DUCORDEAU****PROCEDURES D'ENGAGEMENT**

Droits d'engagement: 20 € par équipe. (droit départemental. Les qualifiés régionaux et nationaux auront un complément à verser à la Ligue et à la Fédération.)

Engagements et droits à envoyer **avant le Vendredi 18 Janvier 2013 à :****F.F.T.T. – Ligue Ile de France
Comité Départemental de Tennis de Table de Paris
1-3 rue de la Poterie
93200 St Denis**




Date: Dimanche 03 Février 2013

Lieu: **A confirmer.****REGLEMENT****Article 1 - Conditions de participation**La Coupe nationale vétérans est réservée aux joueurs et joueuses en possession d'une licence FFTT traditionnelle âgé(e)s de plus de 40 ans au 1^{er} juillet de la saison en cours.**Article 2 - Formule de la compétition**

Les rencontres ont lieu en cinq parties selon la formule de la coupe suivante : quatre simples et un double. Les parties se disputent au meilleur des cinq manches dans l'ordre suivant : AX – BY – double – AY - BX.

Article 3 – Tableaux

La Coupe nationale vétérans comporte trois tableaux :

-  - **Tableau V1** : plus de 40 ans au 1er juillet de la saison en cours.
-  - **Tableau V2** : plus de 50 ans au 1er juillet de la saison en cours.
-  - **Tableau V3** : plus de 60 ans au 1er juillet de la saison en cours.

Article 4 - Composition des équipes

L'association désigne pour chaque équipe engagée deux joueurs au minimum et quatre joueurs au maximum. Chacun des quatre joueurs peut être incorporé pour le double même s'il ne participe pas aux simples. Un joueur ne peut figurer que dans une équipe.

Il est possible à deux associations d'un même département de constituer une équipe à la condition que chacune de ces associations n'engage pas une autre équipe dans la même catégorie. Lorsque deux associations constituent une équipe, celle-ci prend le nom des deux clubs et ne peut être composée que de deux joueurs.

Chaque équipe ne peut comporter qu'un seul étranger. Une équipe peut être composée de messieurs, de dames ou être mixte.

Les joueurs de plus de 60 ans peuvent être inclus dans des équipes des tableaux V1 et V2. Les joueurs de plus de 50 ans peuvent être inclus dans des équipes du tableau V1.

Article 5 - Echelon Départemental

L'échelon départemental est qualificatif pour l'échelon régional.

La ligue détermine le nombre de qualifiés par département dans chaque tableau.

CHAMPIONNAT PAR EQUIPES VETERANS – échelon départemental

Responsable : Mr. Gérard SALIOU

PROCEDURES D'ENGAGEMENT ET ENVOI DES FEUILLES DE RENCONTRES

Droits d'engagement : **50 € par équipe de 3.**

Engagements et droits à envoyer **avant le Mercredi 05 Octobre 2012 à :**

**F.F.T.T. – Ligue Ile de France
Comité Départemental de Tennis de Table de Paris
1-3 rue de la Poterie
93200 St Denis**

Utiliser la feuille d'engagement, qui doit mentionner le nom et l'adresse du responsable particulier s'il y en a un, l'adresse de la salle, les désirs particuliers.

Calendrier : voir feuillet annexe.

ATTENTION

**Les feuilles de rencontres doivent être envoyées le lendemain de la rencontre par l'équipe recevante à :
FFTT – Comité de Paris - 1-3 rue de la Poterie - 93200 SAINT DENIS**

REGLEMENT**Art 1 : Conditions de participation**

Le championnat est ouvert aux licenciés FFTT traditionnels vétérans parisiens masculins et féminins.

C'est un championnat officiel dont les résultats sont comptabilisés (coefficient 0,5).

Les clubs ne disposant pas d'un nombre suffisant de vétérans pour constituer une équipe de 3 joueurs pourront faire une entente avec un autre club dans la limite d'une seule équipe.

Art 2 : Compositions du championnat et déroulement

Art 2.1 - La compétition se déroule en 2 phases.

Art 2.2 - Les équipes seront réparties en 3 divisions (**D1 D2 et D3**) en fonction des résultats de l'année précédentes. Chaque division sera composée de 6 équipes de 3 joueurs. La formule sera variable en D3 en fonction du nombre d'équipes inscrites.

Art 2.3 - Le jour de rencontre est le jeudi à 20H (les équipes désirant recevoir un autre jour l'indiqueront sur la feuille d'engagement). Par simple accord entre les deux clubs et après approbation du responsable du championnat, les rencontres peuvent être déplacées.

Art 3 : Montées et Descentes

Les descentes de D1 en D2 et D3 seront fonction des montées de D2 et D3. A chaque phase, les 2 équipes ayant terminées 1^{ère} et 2^{ème} de D2 montent en D1 et la 1^{ère} et 2^{ème} de D3 montent en D2.

Art 4 : Composition des équipes

Les équipes sont composées de 3 joueurs (ou joueuses, ou mixtes).
La rencontre peut être disputée si 2 joueurs de la même équipe sont physiquement présents.
Les rencontres se déroulent sur 2 tables dans l'ordre suivant :
AX BY CZ BX Double AZ CY BZ CX AY.




Art 5 : Décompte des points-parties

Partie gagnée (par forfait ou non)	: 2 points
Partie perdue (à terme ou abandon en cours de partie)	: 1 point
Joueur absent ou abandon avant la partie	: 0 point
Un joueur présent mais blessé dès son arrivée est considéré comme absent	

Art 6 : Décompte des points-rencontres

Victoire : 3 points ; Nul : 2 points ; Défaite : 1 point.
(défaite par forfait ou pénalité : 0 point. L'équipe concernée perd 20 à 0)

Art 7 : Brûlage

-  Le brûlage est remis à zéro à la fin de chaque phase.
-  Au titre de la même journée de championnat, un joueur ne peut participer qu'à une seule rencontre dans une seule équipe de son association.
-  A chaque journée, pour des équipes d'un même club, la somme des points classement de l'équipe 1 doit être supérieur à celle de l'équipe 2. De même, la somme des points classement de l'équipe 2 doit être supérieur à celle de l'équipe 3. Et ainsi de suite.

Art 8 : Titres

Le titre de champion de Paris de la D1 sera attribué à la fin de la deuxième phase.
Le titre de champion de Paris de la D2 sera attribué à la fin de la deuxième phase.
Le titre de champion de Paris de la D3 sera attribué à la fin de la deuxième phase.

TOURNOI DEPARTEMENTAL FEMININ

Responsable : Fabrice DUCORDEAU

Une circulaire ultérieure (règlement officiel, bordereau d'engagement) donnera tous renseignements utiles.

TOURNOI DEPARTEMENTAL DE RENTREE

Responsable : Comité de Paris

PROCEDURES D'ENGAGEMENT

Engagements à envoyer **avant le Jeudi 13 septembre 2012** à :

**F.F.T.T. – Comité de Paris
1-3 rue de la Poterie
93200 SAINT DENIS**

Date: **Dimanche 16 Septembre 2012**

Lieu: Salle spécifique Carpentier - 81, bd Masséna 750013 PARIS

Article 1 – Le Comité de Paris de Tennis de Table organise un tournoi départemental de tennis de table, le Samedi 15 Septembre 2012, ouvert à tous les licenciés traditionnels du comité départemental de tennis de table de Paris, à la Salle spécifique Carpentier, 81 Bd Masséna, 75013 PARIS

Article 2 – Le tournoi comportera 3 tableaux et un tableau de double, ce dernier selon les disponibilités :

Tableau	Catégorie	Pointage	Compétition	Finales
A	Classés 5 à 10 (de 500 à 1099 points)	08h30-09h00	09h30	15h45
B	Classés 5 à 15 (de 500 à 1599 points)	10h00-10h30	11h00	15h45
C	Classés 5 à 20 (de 500 à 2066 points)	12h15-12h45	13h15	17h15
D	Doubles	13h15-14h15	14h45	17h15

Les tableaux sont ouverts aux féminines et aux masculins en fonction du nombre de points inscrits sur la licence de la 1ère phase 2012/2013. Les participants des Championnats de France Minimes et Juniors ne peuvent participer ainsi que les benjamins n'ayant pas de sur classement. Tout joueur non pointé pendant les délais de pointage sera automatiquement éliminé.

Article 3 – Le tirage au sort aura lieu un quart d'heure avant le début de chaque tableau.

Article 4 – Tous les joueurs devront être en possession de leur licence et être en tenue sportive règlementaire. Ils devront également être en règle concernant la certification médicale sous peine de se voir refuser l'accès au tournoi. Les chaussures à semelle noire sont interdites.

Article 5 – Tous les tableaux seront limités au maximum à 48 joueurs. Le premier tour se déroulera par poules de 3 joueurs. Les 2 premiers de chaque poule seront qualifiés pour disputer un tableau par élimination directe.

Article 6 – Les épreuves se dérouleront sur 20 tables suivant le règlement F.F.T.T. en vigueur (parties au meilleur des 5 sets en 11 points).

Article 7 – Un joueur peut s'inscrire à 1 ou 2 tableaux. En cas d'élimination prématurée dans un tableau et en fonction des places disponibles, l'inscription à un 3^{ème} tableau sera possible.

Article 8 – Les droits d'engagement sont fixés à 5 € par tableau. Le tableau double est gratuit pour les joueurs déjà inscrits dans un tableau minimum.

Les inscriptions pourront être prises sur place en fonction des places disponibles.

Article 9 – Les inscriptions sont à faire parvenir au plus tard le jeudi 13 Septembre 2012, au

F.F.T.T. - Comité de Paris
1-3 rue de la Poterie
93200 SAINT DENIS
E-Mail : secretariat@paristt.com

Article 10 – Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de perte ou de vol pouvant survenir pendant le déroulement du tournoi ainsi que pour les accidents qui ne seraient pas liés au fait de la participation à la compétition.

Article 11 – Les balles de couleur blanche seront fournies par l'organisation.

Article 12 – Tout engagement vaut implicitement acceptation de l'ensemble des articles du présent règlement.

Article 13 – Il n'y aura pas d'interruption à l'heure du repas. Une buvette proposera sandwiches et boissons.

CALENDRIER PAR EPREUVES

Championnat VETERANS		Championnat FEMININ		Championnat MASCULIN		Championnat JEUNES	
Limite d'engagement Vendredi 12/10/2012		Limite d'engagement Mercredi 12/09/2012		Limite d'engagement Mercredi 12/09/2012		Limite d'engagement Vendredi 21/09/2012	
Phase 1		Phase 1		Phase 1		Chpt.	
J1	25 oct.	J1	26 sept./29 sept.	J1	27 et 28 sept.	J1	07 oct.
J2	22 nov.	J2	03 oct./06 oct.	J2	04 oct. et 05 oct.	J2	25 nov.
J3	06 déc.	J3	17 oct./20 oct.	J3	18 et 19 oct.	J3	20 janv.
Phase 2		Phase 2		Phase 2		Coupe de Paris des jeunes	
J4	10 janv.	J4	07 nov./10 nov.	J4	08 et 09 nov.	J4	17 fév.
J5	24 janv.	J5	14 nov./17 nov.	J5	15 et 16 nov.	J5	07 avr.
J6	07 fév.	J6	28 nov./01 dec.	J6	29 et 30 nov.		
J7	21 fév.	J7	12 déc./15 déc.	J7	13 et 14 déc.		
J8	28 mars	J8	16 janv./19 janv.	J8	17 et 18 janv.		
J9	11 avril	J9	30 janv./02 fév.	J9	30 janv. et 1 fév.		
J10	25 avril	J10	13 fév./16 fév.	J10	14 et 15 fév.		
J11	23 mai	J11	27 fév/02 mars	J11	28 fév et 01 mars		
J12	06 juin	J12	20 mars/23 mars	J12	21 et 22 mars		
J13	13 juin	J13	03 avril/06 avril	J13	04 et 05 avr.		
J14	20 juin	J14	17 mai/ mai	J14	18 et 19 avr.		
							8 et 9 juin

CRITERIUM FEDERAL (INDIVIDUELS) : Limite d'engagement : Vendredi 21/09/2012

		1 ^{er} tour	2 ^{ème} tour	3 ^{ème} tour	4 ^{ème} tour
Benjamins, Minimes, Cadets	Samedi	13/10/2012	08/12/2012	12/01/2013	23/02/2013
Juniors, Seniors	Dimanche	14/10/2012	09/12/2012	13/01/2013	24/02/2013
CHAMPIONNAT DE PARIS INDIVIDUEL					
Samedi 25 et Dimanche 26 mai 2013					

CRITERIUM DES JEUNES PAR EQUIPES	TOURNOI DE RENTREE	TOURNOI FEMININ
Limite d'engagement: Vendredi 11/01/2013	Limite d'engagement: Dimanche 16/09/2012	Limite d'engagement:
Samedi 26 janvier 2013: Benj/Minimes Dimanche 27 janvier 2013: Cadets/Jun./Sen.	Dimanche 16 septembre 2012	Date à définir
CHAMPIONNAT DE PARIS VETERANS	COUPE NAT. VETERANS	TOURNOI INTERNATIONAL DE PARIS
Limite d'engagement : 07/12/2012	Limite d'engagement : Mer 23/01/2013	INTERDEPARTEMENTAUX
DIM. 16 décembre 2012	Dim. 03/02/2013	Sam 09 /10 Mars 2013
	Sam. 01 et Dim. 02 juin 2013	